

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**14.11.180 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**  
**Date de convocation : 21 novembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	8	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			62

-----  
 Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance  
 -----

**HABITAT-LOGEMENT****POLITIQUE COMMUNAUTAIRE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS : MODIFICATION DES REGLEMENTS D'INTERVENTION**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'Habitat et du Logement,

Le Conseil communautaire a validé, par délibération du 20 juin 2013, les modalités d'attribution de subventions de La Cali aux propriétaires occupants (PO) réalisant des travaux d'amélioration et d'efficacité énergétique de leurs logements.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de La Cali, baptisé « Habitat Durable » pour la communication auprès du grand public, est entré dans sa deuxième année qui court du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015. Ce programme, dont l'objet principal est d'améliorer la performance thermique des logements et de lutter contre la précarité énergétique, répond à de réels besoins sur notre territoire et connaît, depuis son lancement, un franc succès auprès des propriétaires éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Alors que le programme visait, pour la première année, la rénovation de 50 logements de PO ANAH, le comité technique partenarial a validé 71 dossiers présentés par l'opérateur de La Cali (Eco Energie Service - EES). Cependant, seuls 52 dossiers ont été validés en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), instance décisionnaire de l'ANAH pour l'attribution des subventions, les crédits disponibles ayant été consommés rapidement en raison du succès du dispositif. Les autres dossiers seront agréés dans le courant de la deuxième année du programme.

Une augmentation des objectifs pour la deuxième année est en train d'être négociée avec l'ANAH afin de porter à 90 le nombre de propriétaires pouvant bénéficier de ces aides nationales. Cependant, le nombre de contacts traités par l'opérateur de La Cali laisse entrevoir que ce nouvel objectif pourrait lui-même être atteint très rapidement, dès la fin d'année 2014, soit à mi-parcours de la 2<sup>ème</sup> année du PIG.

Aussi, afin d'apporter une autre réponse aux demandes à venir de propriétaires dont les ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH mais qui ne pourraient pas bénéficier de ses aides, il serait possible de leur permettre de bénéficier des aides de La Cali destinées aux ménages plus aisés (PO+).

En conséquence, il convient de modifier la définition des PO+ fixée dans la délibération du 20 juin 2013 afin que tous les ménages dont les ressources sont inférieures aux plafonds ci-dessous soient éligibles aux aides PO+ de La Cali (et non uniquement les ménages dont les ressources dépassent les plafonds de l'Anah).

Nombres de personnes par ménage	Revenu fiscal de référence maximum pour les ménages PO+
1	25 000 €
2	35 000 €
3	42 500 €
4	50 000 €
5	57 500 €
par personne supplémentaire	+ 7 500 €

Les aides PO+ ne seront cependant pas cumulables avec celles du régime PO Anah tant que celles-ci resteront mobilisables.

L'expérience de la première année conduit également à apporter une évolution sur les conditions d'octroi des aides de La Cali : la délibération du 20 juin 2013 imposait que les travaux ne soient pas commencés « au moment de l'instruction de la demande ». Il est précisé que les propriétaires qui le souhaitent et dont les travaux revêtent un caractère d'urgence pourront les commencer dès la date de dépôt de leur dossier de demande de subvention à La Cali. Ces derniers prennent cependant le risque d'engager des dépenses sans certitude d'obtenir la subvention de La Cali. Pour avoir la confirmation de la participation de La Cali à leurs projets, les propriétaires doivent attendre la réception de l'arrêté portant attribution de la subvention après instruction de la demande par les services de La Cali.

Enfin, il est précisé que le montant des subventions accordées aux propriétaires sera arrondi à l'euro supérieur dans un souci de simplification des écritures comptables.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2014,

Vu l'avis de la Commission Habitat-Logement du 18 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve les ajustements apportés au dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais